L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

58me Année

BUREAUX : rue de Chartres No. 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, VENDREDI MATIN, 17 JUILLET 1885.

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 17 JUILLET 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par H. Stern & Co, dans leurs salles d'encan 35 Chartres, bottes, souliers et brodequins.

Par P. A. Looby, constable, à son bureau, bâtisse dite Court Building, coin Lafayette et Camp, droits, titres et intérêts de la Anglo-American Building Co. de New York, dans le Main Building de l'Exposition.

Insuccès définitif du traité de Réciprocité Hispano-Américain.

On se rappelle le malencontreux traité que le ministre des Etats-Unis Foster, de concert avec l'ancienne administration, avait consenti, si maladroitement, à conclure avec le gouvernement espagnol, et que le cabinet de M. Arthur avait présenté au Sénat, en lui en recommandant la ratification.

M. Foster s'était, évidemment, laissé battre par le Cabinet de Madrid. L'instrument signé par lui était si favorable aux intérêts des îles de Cuba et de Porto-Rico; ceux des Etats-Unis, ceux en particulier du Sud leur étaient si ouvertement sacrifiés, que quand on en connut les clauses, il s'éleva un cri général d'indignation. L'homme qui l'avait accepté et, probablement, fomenté, semblait ignorer qu'il y eût une industrie sucrière et un budget dans la République Américaine. Il mettait les planteurs de la Louisiane dans l'impossibilité de continuer leur culture, en face d'une concurrence écrasante, et, du même coup, pour satisfaire les intérêts de quelques fabricants de machines, dans le but de procurer au trésor une recette problématique de deux ou trois millions de dollars, il le privait d'une rentrée annuelle d'une cinquantaine de millions. C'était, à la fois, un acte anti-patriotique et un crime de lèse-humanité. Il tendait, d'abord, à appauvrir le budget, puis à ruiner un travail national et libre pour faire les affaires d'un travail étranger, dû à l'esclavage.

Nous savons bien dans quel état est le travail aux Antilles, mais il ne faut qu'une chance comme celle-là pour lui rendre une partie de son activité d'autrefois et ramener la prospérité à Cuba et à Porto-Rico. Nous n'avons, d'ailleurs, nullement l'intention d'empêcher les autres de vivre, mais nous ne voulons pas que ce soit à nos dépens. C'est un droit que nous réclamons nous aussi; il est égal à celui de tous les autres, et tant que nous sommes des êtres humains, et, dans le cas présent, il est supérieur, en tant que nous sommes des êtres civilisés et libres.

L'Espagne avait si bien reconnu les avantages qu'elle devait retirer d'un traité comme celui qu'avait bâclé M. Foster, qu'aussitôt qu'il a été signé, elle s'est empressée d'en demander la ratification. Elle aurait voulu enlever l'affaire immédiatement, en un tour de main. On ne rencontre pas toujours de pareilles bonnes fortunes dans la vie; quand elles s'offrent à vous, on se hâte d'en profiter.

Les succès de ce genre ne s'obtiennent que par surprise, ils deviennent bien difficiles, une fois qu'on a aperçu le piège et qu'on a eu le temps de l'éviter.

Par bonheur, entre la signature et la ratification, il s'est opéré une révolution politique. Nous avons vu arriver au pouvoir un cabinet qui a voulu voir et qui a vu; il n'a fallu ni grand temps, ni grande réflexion à M. Bayard pour retirer le projet présenté à la Chambre haute. Ç'a été un des premiers actes du secrétaire d'Etat.

Pourtant, M. Foster ne se tenait pas pour battu. Il semble qu'il voulût absolument s'illustrer par quelque maladresse diplomatique. Il lui fallait son traité hispano-américain; il recommença les négociations sur de nouvelles bases. Mais avoir en sous les yeux une aussi belle proie, n'avoir plus, pour ainsi dire, qu'à étendre la main pour s'en saisir et la voir s'échapper ainsi au dernier moment—c'est là une mésaventure à laquelle on reste sensible. Le désappointement est cruel, en effet, et nous comprenons que les ouvertures de M. Foster n'aient pas été accueillies avec enthousiasme. En fait, on ne les a pas rejetées nettement, on ne les a pas mal reçues. Les gouvernements européens se départent rarement de la courtoisie, mais, on n'y a pas répondu, on n'en a tenu aucun compte. Il y a, en anglais, pour exprimer la chose, un mot admirable : on les a *ignored*, on ne s'y est pas arrêté, on les a passées sous silence. Le sentiment de la dignité en faisait une obligation à l'Espagne.

On a commencé par trop livrer au cabinet de Madrid; en réalité, on lui abandonnait presque tout et l'on ne gardait presque rien pour soi. A la façon dont l'administration républicaine avait laissé se régler la question, il y avait, pour remettre les choses à leur véritable place, trop d'avantages à abandonner, de la part de l'Espagne, pour s'imaginer qu'elle y pût consentir. Elle a refusé et nous ne le comprenons La situation est si fausse, qu'il n'y aurait qu'un moyen d'arriver à une entente—ce serait un coup monstre grâce auquel les Etats-Unis feraient la moitié ou les deux tiers du chemin, pour engager l'Espagne à faire l'autre moitié ou l'autre tiers. Cette démarche, l'administration Cleveland ne doit pas la tenter; elle lui est interdite; il n'en résulterait qu'humiliation et inconséquence pour elle, que désastre pour la nation qu'elle dirige.

Nous ne voulons pas nous occuper des résultats qu'aurait nécessairement un semblable compromis pour l'partisaqui nous appartenons pour l'administration que nous soutenons. Dans les questions économiques, des intérêts-là devraient être mis de côté et céder la place à ceux du pays. Si, après les maladresses qui viennent d'être commises, nous croyions à la possibilité d'un traité de réciprocité convenable et équitable entre les deux puissances, nous serions les premiers à en réclamer la conclusion. Nous serions heureux de voir se resserrer nos relations commerciales avec l'Espagne. C'est une nation à laquelle nous unissent des liens anciens, étroits, et nous ne savons renier ni nos origines ni nos amitiés, mais, nous sommes, avant tout, Américains, nous sommes, avant tout, Louisianais; comme tels, nous avons des possessions à défendre, des droits à revendiquer, des devoirs à remplir.

Les Espagnols ont le sens national trop développé pour trouver étrange que nous travaillions pour nous, comme ils travaillent pour eux-mêmes; que nous soutenions nos industries, comme ils soutiennent les leurs. C'est un devoir qui nous incombe aussi bien qu'à eux. Le meilleur moyen de conserver, entre nations, le respect et les bons rapports mutuels, c'est que chacune d'elles maintienne, loyalement et sans faiblesse, sa dignité, ses droits et ses intérêts.

Nous lisons, dans la *Gazette de France* du 1er juillet :

Si le *Gaulois*, si le *Matin*, se donnent les véritables raisons du changement de politique de la cour de Rome : A l'heure actuelle, nous nous contentons d'en signaler les manifestations extérieures.

M. Eduardo E. Zarate, commissaire de la République du Mexique, nous adresse la lettre suivante :

Nueva Orléans, 15 de Julio de 1885.

Señor Director
del Periódico "*L'Abeille*,"

Muy estimado Señor :

Próximo a regresar á mi pais y en la imposibilidad de despedirme de todas y cada una de las numerosas personas que aqui me han dispensado las mas benévolas atenciones, me dirijo á U. con el doble objeto de expresarle mi profunda gratitud por los conceptos con que tanto me ha favorecido el ilustrado periódico que U. tan acertadamente dirige, y de suplicarle que en ese mismo periódico tenga la bondad de hacer constar mi grande reconocimiento hácia esas personas á quienes me he referido y de las cuales, así como de esta bella ciudad, conservaré constantemente los más agradables recuerdos.

Anticipando á U. Señor Director las gracias por su deferencia en acceder á la súplica que acabo de expresar, me es altamente satisfactorio ofrecerme á las órdenes de U. como su muy adicto y atento servidor.

Eduardo E. Zarate.

Nous croyons être les interprètes fidèles de la communauté en disant que M. Zarate a bien mérité de son pays et en lui souhaitant un heureux, un prompt retour parmi les siens.

L'*Abeille* le prie d'apporter son vœu le plus sincère pour la prospérité et pour la grandeur de la République Mexicaine.

☞ Voir l'annonce de la pension Gouthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

La *Liberté*, de Paris, lance une nouvelle qui, si elle se confirme, (mais se confirmera-t-elle, est-elle probable ?) serait tout simplement une révolution au Vatican. Le Pape inclinerait de plus en plus vers l'établissement d'un *modus vivendi* entre le Saint-Siège et le gouvernement du Quirinal.

"Désespérant,— dit l'influent organe qui la capitale—de rencontrer aucun appui extérieur pour la restauration de sa souveraineté temporelle; prévoyant en France l'imminente suppression du budget des cultes, et, comme conséquence, l'obligation, pour les catholiques français, de détourner au profit de leur clergé les fonds qu'ils consacrent actuellement au Denier de Saint-Pierre, indispensable au budget de la cour papale ; tenu en échec du côté de l'Allemagne par la diplomatie de M. de Bismarck ; rebuté par la Russie dans la question des catholiques polonais ; bref, en froideur avec la plupart des grandes puissances —Léon XIII se serait, en désespoir de cause, déterminé à une réconciliation avec les hommes que son prédécesseur considérait comme les spoliateurs de l'Eglise.

"Le Pape se jetterait dans les bras que le roi Humbert est toujours prêt à lui ouvrir ; il inclinerait enfin le pacte d'union qui est le rêve des hommes d'Etat italiens depuis l'achèvement de l'unité nationale et la disparition des derniers vestiges du pouvoir temporel par la proclamation de Rome comme capitale du royaume."

Léon XIII trouverait, ajoute-t-on, un double avantage à cette évolution. Il suppléerait au déficit que la suppression du budget des cultes en France produirait dans le Denier de Saint-Pierre, par la rente annuelle de trois millions et demi de francs que l'Italie s'est engagée à servir au Saint-Siège, aux termes de la loi des garanties, et que Pie IX ni Léon XIII n'ont encore touchée, soit de n'avoir pas à reconnaître implicitement ou explicitement les faits accomplis depuis 1866.

Il bénéficierait, en second lieu, dans l'ordre international, du concours que la diplomatie italienne lui prêterait à l'étranger auprès des gouvernements avec lesquels la Curie romaine est présentement en désaccord.

Ceux des derniers journaux religieux qui nous sont parvenus de Paris n'expriment aucune opinion sur la nouvelle, qu'a fait naître la suspension du *Journal de Rome*. Ils mentionnent les commentaires des autres feuilles, mais déclarent vouloir attendre les événements avant de se prononcer, sur les intentions du Saint-Siège. N'est-il pas convenable et prudent de suivre leur exemple ?

Dans l'asthme, les muscles, qui accomplissent les mouvements destinés à diminuer ou à amplifier la capacité du thorax, jouent un rôle considérable. L'asthmatique garde la faculté d'amplifier cette capacité ; l'inspiration est complète. Mais les muscles expirateurs fonctionnent d'une manière insuffisante; l'expulsion de l'air introduit dans le poumon, et qui n'y est chargé d'acide carbonique, est incomplète. M. Foris, médecin de la marine française, a eu l'idée de favoriser le jeu des muscles expirateurs au moyen d'une lame d'acier courbée en demi-cercle et faisant ressort à chacune de ses extrémités.

Les extrémités de cette ceinture, qu'on passe autour du thorax du malade, viennent poser sur les côtes, à peu près à la hauteur du bout du sternum. Cette pression concourt à l'effet des muscles expirateurs et la complète en une certaine mesure. Mais l'appareil ne gêne-t-il pas l'action inverse des muscles inspirateurs? L'expérience seule pouvait prononcer à cet égard. M. Constantin Paul a rendu compte à l'Académie de médecine de Paris (séance du 30 juin dernier) des épreuves qu'il a faites sur lui-même et sur un certain nombre de malades, de l'appareil inventé par M. Féris. Il résulte des faits observés que, sans entraver l'acte inspirateur, la ceinture en question favorise, d'une manière notable, l'expiration, et procure une amélioration précieuse aux emphysémateux.

Un crime vient d'être commis au Dalley, au-dessus de Montagne. La vivait, avec ses deux enfants, dit la *Gazette de Lausanne*, à qui nous empruntons ce récit, une jeune veuve, Mme Testuz-Bovard. Elle avait à son service un domestique, Samuel Jaques, qui, fêté d'amour pour sa maîtresse, la sollicitait de l'épouser. La veuve, cédant aux sollicitations de sa famille, qui ne voulait pas de ce mariage, avait congédié Jaques pour le 24 juin.

Or, lundi matin, Mme Testuz était allée travailler à la vigne avec son domestique. Vers dix heures, elle rentra à la maison pour préparer le dîner. Jaques la suivit, pénétra dans sa chambre à lui, située au premier étage, et, un peu avant onze heures, au moment où sa maîtresse était occupée dans la cour, il tira sur elle, par la fenêtre, un coup de vetterli. Mme Testuz regardait en haut en ce moment ; la balle l'atteignit à l'angle interne de l'œil droit, traversa la tête, le cou et la poitrine et ressortit dans le dos, à quelques centimètres en dessous des fausses côtes. La mort fut instantanée

Sa vengeance accomplie, Jaques tourna son arme contre lui-même ; s'étant déchaussé, il appuya le gros orteil de son pied droit sur la détente de son fusil et se tira un premier coup : sous l'empire de l'émotion, il manqua son but et ne fit que percer son chapeau, mais une seconde balle, qui pénétra dans la gorge et ressortit par le sommet de la tête, vint bientôt mettre fin à ses jours.

Mme Testuz laisse deux jeunes garçons, dont l'aîné a six ou sept ans. Quant à Jaques, c'était un individu adonné à l'eau-de-vie.

On télégraphie, de Murcie, Espagne, à l'*Imparcial* de Madrid, au sujet de l'épidémie du choléra qui sévit dans la première de ces villes :

"Le docteur Maestre-San-Jean a imaginé un mode de traitement dont on dit merveille. Ce traitement consiste en cinq injections différentes, pratiquées dans les cinq périodes que, suivant le docteur San-Jean, la maladie présente. On assure que l'application de ce traitement sauve quatre-vingt-cinq pour cent des personnes atteintes par le fléau."

Le ministre des cultes de France avait saisi, par lettre, la commission du budget d'une demande de crédit de 100,000 fr. destiné à permettre au cardinal-archevêque d'Alger de recruter le clergé algérien et tunisien parmi des prêtres français et non parmi des prêtres étrangers. M. Goblet faisait connaître qu'il y a en ce moment 23 prêtres étrangers pourvus des fonctions de vicaires dans le diocèse d'Alger.

La demande de crédit de 100,000 fr. s'appliquait par moitié au clergé algérien et au clergé tunisien.

La commission du budget a refusé l'inscription du crédit.

Le *Nord* de Bruxelles publie à propos des relations qui existent actuellement et qui s'établiraient entre la Russie et l'Allemagne si un changement de règne se produisait dans ce dernier, pays, des réflexions auxquelles les rapports du *Nord* avec le Cabinet de Saint Pétersbourg donnent de l'intérêt. En voici quelques-unes :

"Plusieurs feuilles ont émis les conjectures les plus hasardées sur les conséquences éventuelles d'un changement de règne en Allemagne. L'avènement au trône du prince impérial d'Allemagne serait, ont cru pouvoir affirmer ces journaux, le coup de grâce donné à l'entente russo-allemande.... Le futur empereur d'Allemagne est tout anglais dans ses sympathies, et le premier acte de sa politique serait de répudier l'accord de Skiernewicky et de s'allier intimement à la Grande-Bretagne, pour contrecarrer les projets de la Russie en Asie et pour l'isoler en Europe.

"Nous pouvons affirmer que ceux qui se plaisent à croire qu'un changement de règne serait le signal d'une rupture entre l'Allemagne et la Russie, s'exposent à de graves déceptions.

"L'entente qui s'est établie entre les deux Etats ne repose pas seulement sur des sympathies individuelles ou sur des dispositions passagères. Elle a pour base fondamentale l'identité des intérêts réciproques et le sentiment de la solidarité existant entre les deux plus grandes monarchies européennes, dont les efforts combinés peuvent seuls opposer une digue efficace à la marée toujours montante du flot révolutionnaire.

"Cette entente réciproquement utile n'est ni éphémère, ni viagère, parce qu'elle ne menace personne, parce qu'elle rasseure plusieurs, et parce qu'elle répond aux exigences d'une situation créée par la force même des choses. Le prince impérial d'Allemagne, dont les éminentes qualités sont si cordialement appréciées à Saint-Pétersbourg dans les plus hautes sphères comme dans le public, n'est pas exclusivement anglais, ou russe, ou antrichien dans ses sympathies. Il n'est, il ne peut être qu'allemand, et à ce titre, il ne consultera dans sa politique que les intérêts réels du pays sur lequel il sera appelé un jour à régner, et dont il est déjà une des gloires."

M. Luys, en son nom et au nom de Mme Vasilicos et du docteur Descourtis, auteurs du travail, a présenté, le 30 juin, à l'Académie de médecine de Paris, le modèle, en plâtre, d'un cerveau humain. Il est environ quatre fois plus grand que nature. Il est la reproduction exacte d'un cerveau moulé sur le cadavre. Son diamètre antéro-postérieur est de 0 m. 65 ; son diamètre vertical, de 0 m. 39. C'est la première fois qu'un pareil travail a été exécuté en France, dans ces conditions. Le musée de la Société d'anthropologie possède un cerveau en plâtre, fait sous la direction de Broca, mais ce n'est pas la reproduction du cerveau naturel ; c'est la synthèse d'éléments multiples, empruntés à des cerveaux différents.

On comprend les avantages que le modèle présenté par M. Luys est destiné à offrir pour la vulgarisation, dans les cours publics, des différentes détails si ardus de la topographie cérébrale, d'autant plus qu'il peut être reproduit à un nombre indéfini d'exemplaires. Il s'impose, en quelque sorte, de lui-même, aux yeux, à l'aide des colorations diverses affectées à chaque circonvolution, et donne, dans son ensemble, une idée aussi nette que possible de la réalité des choses.

Un journal de Berne, Suisse, raconte une opération heureuse faite par un oculiste de cette ville ; il s'agit d'un jeune Fribourgeois, âgé de seize ans, né aveugle et qui fut amené au professeur ; celui-ci examina les yeux, les trouva saines et constata que, par une cause inconnue, les nerfs visuels étaient insensibles.

Une opération fut faite, et l'aveugle-né recouvra la vue. De pareilles opérations ne sont pas rares, mais jusqu'ici elles étaient faites sur des enfants à leur naissance ; on n'avait pas encore opéré un aveugle âgé de seize ans. Le pauvre garçon, auquel on rendait le plus merveilleux des sens, a été complètement ahuri à la vue du monde nouveau s'étalant devant lui ; tout est encore confus dans cette pauvre cervelle, dont il faudra aussi chasser les ténèbres. Il confond les choses, prend un homme pour une femme, n'a aucune idée des formes, des couleurs, des distances, de la perspective ; en un mot, il naît une seconde fois. *Post tenebras, lux.*

En vue des prochaines élections législatives de France, il s'est formé à Paris, sous le nom d'*Alliance républicaine des comités radicaux et progressistes de la Seine*, un comité central composé des délégués des vingt arrondissements de Paris et des cantons suburbains.

Ce comité, qui a pour président M. Tolain, sénateur de la Seine, a pour but de réaliser dans la plus large mesure possible la concentration des forces républicaines.

Le siége du comité est 11, rue Molière, où toutes les communications devront être adressées.

En revenant d'Amérique, Mlle Nevada a rapporté à Mme Marchesi, son professeur, un superbe présent, en témoignage de reconnaissance. C'est un milieu de table gigantesque, pièce d'orfèvrerie américaine et sorte de bige antique (char à deux chevaux) calqués sur les modèles trouvés dans les ruines de Pompéi. Rempli de fleurs, l'effet en est merveilleux.

C'est au octobre prochain que Mlle Nevada épousera M. Palmer, son chargé d'affaires dans le Nouveau-Monde.

Le chroniqueur de l'*Indépendance belge* raconte que la Patti a terminé une affaire d'une nature fort délicate.

Je n'ai pas à vous rappeler qu'un divorce est intervenu entre elle et le marquis de Caux, son second mari. Jusqu'à ces derniers moments les questions d'intérêt n'avaient pas été réglées définitivement entre les époux. Aux termes de la loi, Mme Patti avait dû payer à son mari, dès le lendemain de sa séparation, une rente annuelle de trente-cinq mille francs. Nous apprenons qu'à la suite d'arrangements conclus entre les hommes d'affaires des deux parties, cette rente sera convertie et remplacée par un capital de quatre cent mille francs.

A propos d'un savant très en vue en ce moment, un médecin—dit un rédacteur du *Figaro*—nous racontait le fait suivant :

On parlait beaucoup, à une certaine époque, des expériences faites sur les décapités et sur les marques de sensibilité qui restaient dans la tête après la décollation.

Le savant en question possédait depuis quelques années une petite chienne qui lui était fort attachée et qui ne le quittait guère ; elle répondait au nom classique de Mirza. Un jour que l'on discutait sur le point scientifique que nous venons de signaler, l'aimable savant qui tenait sa petite chienne sur ses genoux lui trancha rapidement la tête d'un coup de bistouri, la plaça sur une table devant lui et immédiatement cria : Mirza! La pauvre bête tourna des yeux demi éteints vers son bourreau qui, au prix d'un crime, venait de prouver qu'il avait scientifiquement raison.

Le fait n'est pas inventé à plaisir et nous en garantissons l'authenticité. Nous faisons à ce cruel savant la grâce de ne pas le nommer. Une telle expérience équivaut, pour nous, à un assassinat.

Dans ses "Souvenirs du vieux Palais," le journal *Paris* raconte une anecdote curieuse sur le procureur général Bellart qui, en 1815, avait soutenu, à la chambre des pairs, l'accusation contre le maréchal Ney. Le procureur général garda toute sa vie le remords de ce réquisitoire. Le spectre de Ney ne cessait de hanter ses nuits.

Un soir, un homme politique, M. Marchal signé, se présente chez M. Bellart, et, un valet lui ayant demandé son nom, se dispose à l'annoncer.

Le domestique, nouveau dans la maison, ouvre la porte du salon à deux battants et dit d'une voix retentissante :

—M. le maréchal Ney!

A ce terrible nom, toute l'assistance pâlit. Un voile de crêpe taché de sang semble couvrir les murs. La sœur de M. Bellart, foudroyée, se trouve mal. Le procureur général fléchit sur ses jambes, et, le front ruisselant d'une sueur froide, promène autour de lui un œil hagard. M. Marchal aine sourit devant ce trouble, et prenant la main de M. Bellart il lui dit :

—Rassurez-vous, monsieur le procureur général ; votre réquisitoire était trop bon pour que le maréchal pût en revenir."

Le Conseil municipal de Dalley, au-dessus de Montagne, vient de voter une somme de 1,000 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire de Jean Ney, né à Dalley, le 10 juillet 1802, fusillé le 7 décembre 1815 à Paris, comme maréchal de France et prince de la Moskowa.

Le Sénat a voté, dans sa séance du 14 juillet, le projet de loi relatif à la suppression des bourses dans les lycées et collèges.

Le Sénat a voté, dans sa séance du 14 juillet, le projet de loi relatif à la suppression des bourses dans les lycées et collèges.

La Chambre civile de la Cour de cassation a rendu, tout dernièrement, un arrêt dont l'importance pratique n'échappera pas à nos lecteurs.

Confirmant la décision de la Cour de Lyon dans l'affaire dite des "titres au porteur," et du secret professionnel des agents de change, la Cour de cassation a décidé que "lorsqu'une Société anonyme a, comme ses statuts lui en donnaient le droit, converti, après libération de moitié, ses actions nominatives en actions au porteur, et qu'un appel de fonds a été fait avant l'expiration du délai de deux ans (pendant lequel on sait que la responsabilité du souscripteur primitif et des cessionnaires avant la conversion au porteur reste entière au regard de la société) ni la société ni le souscripteur primitif, ni les cessionnaires nominatifs qui ont opéré ce versement, n'ont le droit d'en réclamer le montant aux personnes entre les mains desquelles ont circulé ces actions, alors qu'elles étaient devenues au porteur ; et par suite, les porteurs intermédiaires de ces actions ne pouvaient nullement être inquiétés."

La Cour de cassation a également décidé que l'agent de change violerait le secret professionnel en révélant les noms de ses clients pour faciliter, contre eux, un recours qui ne pourrait, d'ailleurs, avoir d'efficacité que contre le dernier porteur, en sa qualité d'associé actuel.

Louisiana Brewing Co.—On lira plus loin un avis par lequel le public est informé de la très prochaine entrée en opération de la Compagnie. Dans ce même avis, ceux qui doivent honorer de leur patronage la nouvelle brasserie, sont priés de lui faire parvenir leurs commandes avant le 1er du mois prochain. Voir l'avis.

☞ Voir l'annonce de la pension Gouthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

Le 27 juin, au matin, a eu lieu, à l'église Notre-Dame, la célébration d'un triste anniversaire. Une messe solennelle a été dite à neuf heures en l'honneur de Mgr Affre, archevêque de Paris. Tout le clergé de Notre-Dame assistait à cette cérémonie.

Le cardinal-archevêque de Paris s'était fait représenter par M. l'abbé Petit, vicaire général, chancelier de l'archevêché.

La messe a été dite par M. l'abbé Berges, archiprêtre.

Il y a trente-sept ans, jour pour jour, qu'une balle d'insurgé frappa l'archevêque sur une barricade de la rue Saint-Antoine.

Le chiffre 27 fut un chiffre fatidique dans la vie de ce prélat. Né le 27, février, il fut ordonné prêtre à 27 ans, et est mort à l'âge de deux fois 27 ans le 27 juin 1848.

Le *Journal of Commerce*, de Liverpool, constate, avec satisfaction—et sans jalousie—les facilités qu'offre, aujourd'hui, le port du Havre, pour le déchargement rapide des steamers.

Il cite, notamment, ce fait, qu'entre le 17 et le 24 juin, trois steamers anglais, venus de Bombay, ont pu mettre à terre, chacun en quatre jours, environ 10,000 tonneaux de blé, de façon à être en mesure de repartir le cinquième jour, après leur mise à quai. Il est vrai que ces opérations ont eu lieu dans les plus longs jours de l'année (les ouvriers pouvant travailler sans éclairage de 5 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir), et par très beau temps. "Le fait, toutefois, ajoute notre confrère, n'en est pas moins remarquable, et nous aimons à constater que les steamers dont il s'agit ont pu facilement mettre, ainsi, à terre, plus de 800 tonneaux par jour."

"Déjà, ajoute le *Journal of Commerce*, les quais du Havre offrent des abris couverts (hangars) à toutes les grandes lignes de navigation. Encore un pas dans cette voie, et, dès que les steamers n'appartenant pas à des lignes régulières trouveront aussi à décharger leurs marchandises à l'abri, on pourra dire que le port du Havre offre, sans ce rapport, les meilleures facilités à la navigation longcourrière."

L'*Etoile belge* proteste de la manière la plus vive contre un arrêté qui vient d'être publié et qu'elle espère bien voir discuter par les Chambres. Voici les faits :

M. Maurice Merghelynck, propriétaire à Ypres, avait laissé au bureau de bienfaisance de Reninghe un bien dont le revenu devait être employé à donner des habillements aux enfans pauvres de la commune et de préférence à ceux qui fréquentent les écoles communales dirigées par des instituteurs ou des institutrices laïques.

"L'arrêté dont nous parlons, daté du 28 juin et contresigné par M. Devalder, ministre de la justice, réforme le testament de M. Merghelynck et déclare que la clause ci-dessus, dont être réputée non écrite, parce qu'il n'est pas admissible "que les particuliers établissent un "droit de préférence pour l'obtention "des secours qu'ils instituent en faveur "des enfants fréquentant une école dé"terminée.

M. Pourbaix, propriétaire à Paris, vient d'être nommé chevalier de l'ordre de Léopold, pour services rendus à la Belgique.

M. Pourbaix n'est autre que le brave officier des volontaires liégeois de 1830, qui accompagnait Horger lorsqu'il arriva à Bruxelles pour décréter l'indépendance nationale, et qui revint de Paris, il y a un mois, pour assister aux funérailles de l'illustre vétéran du Gouvernement provisoire.

On s'aperçut alors que Pourbaix n'avait même pas la croix de fer. La révolution triomphante, il était allé s'établir à Paris et n'en revint plus. A cinquante-cinq ans de distance, le gouvernement décerne au brave volontaire la croix de l'ordre de Léopold. Il n'arrive pas tous les jours à celle-ci d'avoir à récompenser de pareils services.

Le trafic des voyageurs entre la France et l'Angleterre, et *vice versâ*, qui, de 1878 à 1883, ayant toujours été en augmentant chaque année, a diminué dans de notables proportions. Ainsi, le mouvement général de 1883, par les ports de Calais, Boulogne et Dieppe réunis, fut de 437,474 voyageurs; il a diminué, en 1884, de 74,115 voyageurs, ainsi répartis : 13 0/0 par Calais, 24 0/0 par Boulogne et 21 0/0 par Dieppe.

Les cinq premiers mois de cette année donnent 62,513 voyageurs par Calais, 37,195 par Boulogne et 18,059 par Dieppe.

Ces chiffres présentent, sur la période correspondante de 1884, une nouvelle diminution de 14 0/0 par Calais, 16 0/0 par Boulogne et 17 0/0 par Dieppe.

Le prix des plumes d'autruche ne tardera pas vraisemblablement à augmenter.

La principale source de cet article de luxe n'est autre que le Soudan, d'où naguère encore plus de 300,000 plumes étaient en moyenne expédiées par an sur Soukaim.

Depuis les victoires du Mahdi, ce débouché est fermé, et les caravanes qui transportaient les plumes d'autruche du Soudan se dirigent maintenant sur Tripoli, mais cette voie est très périlleuse : une de ces caravanes qui la suivait vient d'être pillée, et les 45,000 plumes qu'elle transportait font maintenant la joie des noires épouses des madhistes, tandis qu'elles étaient destinées à orner le front des blanches Européennes.

Quand on veut plaire dans le monde, il faut se résoudre à se laisser apprendre beaucoup de choses par des gens qui les ignorent.

X.

On ne dit quelquefois trop de mal des hommes que pour avoir eu une idée trop haute de l'homme.

Un poste élevé est comme un piédestal : il faut que celui qui l'occupe soit, comme les statues, plus grand que nature, pour ne pas paraître trop petit.

G.-M. Valtour.

Si vous buvez du vin, vous prenez la goutte
Si vous n'en buvez pas; elle vous prend.

Ce dilemne peu consolant ne saurait être accepté dans toute sa rigueur.

Mais il faut reconnaître que dans les classes aisées, où domine la goutte, l'abus des vins généreux s'accompagne d'une succulence exagérée de régime.

Le meilleur moyen d'éviter la goutte est de suivre un régime sobre, de se donner beaucoup de mouvement. La mollesse et l'inaction doivent être exclues du régime des personnes qui cherchent à conserver leur santé.

Décédé, le 16 juillet 1885 à 5 heures a. m., MICHEL AMANT FAUCONNET DE CALONGNE, âgé de 60 ans. Les amis et connaissances de ses fils P. Hamilton et A. A. Calongne, de ses frères Octave et Adolphe, de Mme M. D. Girard, des familles Paul Conrad et Latil, et de ses neveux Louis Jourdan et Alfred Robelot sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu CE MATIN à 9 heures. Le convoi partira de sa résidence, rue Claiborne, entre Colombus et Laharpe, Troisième District.

A. L. G. D. G. A. D. L'U.
Resp. Loge Persévérance No 4.

Il a plu au G. A. de l'U. de rappeler à lui l'âme de notre très cher et estimé F. M. A. CALONGNE, ex-Vén. de cette L. Les FF. de ce Resp. At., ainsi que tous les FF. de cette Jur., sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu CE MATIN, à 9 heures, de sa dernière résidence, rue Claiborne, No 369, entre Columbus et Laharpe, où le corps est exposé.

Par ordre du Vén.
J. MAGENDIE, Sec.
U. SAHUQUÉ.

Conclave Iconie No 11, S. W. R.—Les officiers et membres sont priés de bien vouloir assister à l'enterrement de leur T. C. F., Trésorier, MICHEL A. FAUCONET DE CALONGNE, âgé de 60 ans, natif de la Nouvelle-Orléans. L'enterrement aura lieu vendredi, le 17 juillet 1885, à 9 heures A. M. Le corps est exposé rue Claiborne, entre Laharpe et Colombus.

Par ordre du T. E. A.
B. PORTEL, Secrétaire.
S. ARNOULD.

Salle de l'Association de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Les officiers et membres de cette Association sont par le présent requis de se réunir (avec insignes) aujourd'hui, Vendredi, à 3 heures de l'après-midi, à leur salle, No 51 rue Bienville, pour assister aux funérailles de feu leur frère FRED MEYER, natif de Mobile, Alabama, mort, à l'âge de 32 ans.

Par ordre
De E. DOUMEING,
Chairman du Comité de Secours.
Elie Lambert, Secrétaire aux finances.
Approuvé : E. DOUMEING,
Président par intérim.
17 juil—1f

Comité des Trente.—Le nombre des billets de chemin de fer vendus pour la fête du 14 Juillet n'ayant pu être établi jusqu'à présent, le tirage en sera fait le vendredi 17, au local du Club de la Démocratie Française, 102 rue de Chartres. La liste des lots gagnants sera publiée dans les journaux de samedi.

Pour le comité,
Eug. C. Chauvière.

LOUISIANA

Brewing Company.

BRASSERIE ET BUREAU,
COIN DES RUES
Jackson et Tchoupitoulas,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Cette compagnie sera en mesure de débiter sa bière "Lager" à partir du 1er août 1885. Les clients sont priés de lui envoyer leurs commandes avant ou à cette date.

P. W. Dielmann, Président.
F. M. Ziegler, Vice-Président.
Frank Fehr, Surintendant.
H. Engelhardt, Secrétaire.

Directeurs :
P. W. Dielmann. F. M. Ziegler.
Joseph Ziegler. Jac. Hassinger.
Frank Fehr. A. P. Noll.
M. Vonderbanck.
17 juil—2 mois

FABRIQUE DE TABAC
—DE—
G. JAQUET.
AVIS SPÉCIAL.

L'ATTENTION est appelée sur le fait que l'ancienne fabrique de Tabac de G. Jaquet, rue St. Pierre, 44, vient d'être rouverte, et maintenant en mesure d'offrir au commerce les marques bien connues de tabac : Virginie, Amérique, Victoria, Carrero et autres, aussi les célèbres demi-gros Macouba et Rose, tabacs à priser.

Avantages spéciaux offerts aux détaillants. Venez examiner notre stock.

E. B. CURTIS, Propriétaire.
17juin—1m—Dim Mar Ven

Bureau de l'Importers' Bonded Warehouse Co.—Coin des rues Conti et Peters.—Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1885.—A la réunion annuelle des Directeurs de cette Compagnie, tenue le 6 courant, MM.
F. R. MIDDLEMISS,
CHAS F. HOFFMAN,
LÉON SERR,
R. BELTRAN,
HENRY TREMOULET,
ont été élus, et à l'organisation du Conseil de Direction le 13 courant, M. HENRY TREMOULET a été réélu Président, M. CHAS F. HOFFMAN, Vice-Président, M. F. A. CONAND, Secrétaire.
F. A. CONAND,
Secrétaire.
15 juil—3f

DR. HERARD,
SPÉCIALISTE FRANÇAIS.
149 Royale, Nouvelle-Orléans.
Guérison de Cancer et des Hémorroïdes sans opération.
Guérison de toutes les affections de la peau ou syphilitiques, sans caustiques ni mercure : démangeaisons de n'importe quelle nature guéries sans vésicatoires.
Heures d'office, de 9 à 11, et de 2 à 6.
6 juin—2 m.

Médaille d'Or à l'Exposition.
PAIN LIQUIDE
—OU—
Extrait de Malt de Nicholson.
Recommandé par les Médecins.

CE breuvage d'un goût excellent, sans alcool, est le nutritif le plus parfait. Il est aussi riche et d'une grande pureté. Convient aux personnes délicates, convalescentes, aux nourrices, aux vieillards, aux enfants et, surtout pendant les chaleurs débilitantes de nos mois d'été. Très efficace dans la dispepsie, les maladies de poitrine et des intestins.

A vendre dans toutes les pharmacies, les magasins de comestibles, etc.

Ordres sollicités par l'agent.
OSCAR BERCIER,
46 rue Decatur.
4 juin—3m

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms su